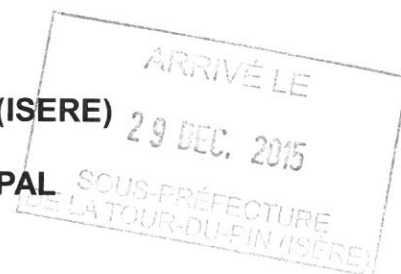




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Jean-Paul MOREL, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Absent : Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2015.12.21.7

OBJET : Autorisation de signature de la convention avec Itinéraires de Santé pour les ateliers Peps Mémoire à destination des Seniors

Madame Bernadette CACALY, Conseillère déléguée Senior – Santé – Handicap expose que la commune organise pour la deuxième année consécutive des ateliers mémoire pour les seniors.

Il est proposé l'atelier « Peps Eurêka », programme global visant à comprendre les difficultés de mémoire quotidiennes et à devenir acteur de son « mieux-vivre ».

L'association Itinéraires de Santé, réunissant la Mutualité Sociale Agricole, la CARSAT, le Régime Social des Indépendants et plusieurs autres acteurs locaux, propose et finance ce programme.

Le programme comporte 10 séances collectives hebdomadaires d'environ 2h30, qui se dérouleront le jeudi après-midi de 14h à 16h30.

L'association Itinéraires de santé met à disposition une intervenante, Mme Evelyne LAGNEUX, qui se chargera d'animer les 10 séances de ce programme.

Le nombre de participants maximum est fixé à 15, les personnes doivent s'être inscrites au préalable.

Il est proposé la signature d'une convention avec l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Saint Quentin Fallavier et l'association Itinéraires de Santé, La Mutualité Sociale Agricole, la CARSAT et le Régime social des Indépendants.**

- **AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document se référant à cette affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2015
Publication et transmission en sous préfecture le

28 DEC. 2015

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.